



Éléments clés du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Bosnie-Herzégovine 2022-2025

Le Conseil de l'Europe, en collaboration avec les autorités nationales de Bosnie-Herzégovine, a élaboré le Plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine 2022-2025, qui a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 8 décembre 2021. Conformément aux priorités énoncées dans la Déclaration de Reykjavík, cet instrument de programmation stratégique vise à aligner la législation, les institutions et les pratiques de la Bosnie-Herzégovine sur les normes européennes dans le domaine des droits humains, de l'État de droit et de la démocratie.

La mise en œuvre du Plan d'action aide les autorités de Bosnie-Herzégovine à faire progresser plusieurs objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), tels que l'éducation de qualité (objectif 4), l'égalité entre les sexes (objectif 5), le travail décent et la croissance économique (objectif 8), les inégalités réduites (objectif 10), les villes et communautés durables (objectif 11), et la paix, la justice et des institutions efficaces (objectif 16).

Le Comité des Ministres évalue l'efficacité du Plan d'action par l'intermédiaire de son Groupe de rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM). Ce dernier veille à ce que des ajustements soient apportés en fonction des réalités du terrain, en impliquant la société civile et les acteurs non étatiques.

Actuellement, le Plan d'action dispose d'un engagement financier de 19,8 millions d'euros, couvrant 93 % de ses besoins (21,4 millions d'euros).

Les principaux résultats de sa mise en œuvre sont présentés à travers les six composantes transversales suivantes.



1. Garantir les droits humains et les libertés fondamentales

Mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme

Des progrès substantiels ont été réalisés dans l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. L'assistance fournie au ministère de la Justice, tant pour les réformes structurelles que pour la nouvelle législation (notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des décisions des tribunaux nationaux et la durée excessive des procédures), l'amélioration de l'éducation aux droits humains parmi les professionnels du droit et les universités, et la plus grande cohérence de la pratique judiciaire en ce qui concerne les normes relatives aux droits humains, obtenue grâce au pilotage d'un département de jurisprudence au tribunal cantonal de Sarajevo, sont autant de réalisations importantes à cet égard. Enfin, en sa nouvelle qualité de mécanisme national de prévention, l'Institution du médiateur pour les droits de l'homme a bénéficié d'un soutien pour mettre au point un moyen efficace d'exercer son mandat et un règlement pour guider son fonctionnement.



2. Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable

Dans le cadre du Plan d'action, une première évaluation a été réalisée pour identifier les lacunes du cadre juridique de la protection de l'environnement et la relation entre les droits humains et l'environnement. Une

attention particulière a été accordée à la promotion de la conservation des ressources nationales et à la lutte contre la criminalité environnementale. Outre la coopération technique, la Bosnie-Herzégovine a également reçu des prêts de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, destinés à aider les jeunes à créer leur propre entreprise et à fournir des logements aux réfugiés et aux personnes déplacées à la suite des conflits de 1991-1995.

3. Agir pour l'égalité, la diversité et le respect



Égalité de genre, violence à l'égard des femmes et violence domestique

Les capacités institutionnelles ont été renforcées pour lutter contre la violence numérique et sexuelle à l'égard des femmes. Grâce au Plan d'action, des outils ont été développés pour faciliter l'accès des femmes à la justice grâce à un mécanisme plus sensible au genre. En outre, les modifications apportées au Code pénal du district de Brčko ont introduit pour la première fois une définition des violences sexuelles fondée sur le consentement, conformément à la Convention d'Istanbul.



Traite des êtres humains

Le soutien apporté dans le cadre du Plan d'action a renforcé la réponse de la justice pénale à la traite, en améliorant la coopération multidisciplinaire et les enquêtes entre les institutions. La protection des victimes avant, pendant et après les procédures a été renforcée, notamment grâce à un réseau spécialisé fournissant une aide juridique gratuite. Au niveau législatif et politique, le soutien apporté a conduit à l'adoption d'une nouvelle stratégie de lutte contre la traite des êtres humains 2024-2027 par le Conseil des Ministres de Bosnie-Herzégovine, suivie d'un plan d'action connexe en Republika Srpska.



Anti-discrimination, diversité et inclusion

Grâce à une assistance spécifique, la Bosnie-Herzégovine a ouvert son premier centre d'accueil pour les victimes LGBTI de violences domestiques en 2024, avec la participation d'organisations locales de la société civile. En outre, les quatrième et cinquième marches des fiertés de Sarajevo se sont déroulées avec succès, sans violence ni harcèlement. Les autorités locales ont continué à améliorer l'intégration des Roms grâce à la mise en œuvre du plan d'action national 2021-2025 pour l'inclusion sociale des Roms et, avec le soutien du Conseil de l'Europe, les fonctionnaires ont renforcé leurs capacités en matière de reconnaissance et de réponse aux discours de haine. Les principales communautés religieuses de Bosnie-Herzégovine se sont engagées activement dans un dialogue sur leur rôle dans la prévention du discours de haine, et 26 imams ont développé des aptitudes à agir en tant que multiplicateurs de tolérance dans leurs communautés respectives.



4. Renforcer la confiance dans les institutions publiques



Indépendance et efficacité de la justice

Le Plan d'action a amélioré la qualité et la fiabilité des statistiques judiciaires grâce à un renforcement continu des capacités sur les outils et la méthodologie de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), la Bosnie-Herzégovine devenant ainsi une référence régionale pour une gestion objective des affaires fondée sur les données. Cinq tribunaux pilotes ont renforcé la responsabilité et favorisé la transparence avec les médias et le public grâce à l'élaboration de stratégies de communication globales. En outre, les autorités de Bosnie-Herzégovine ont commencé à élaborer un nouveau projet de

loi sur le Conseil supérieur des juges et des procureurs (en attente d'adoption), en sollicitant de manière proactive l'avis juridique de la Commission de Venise.



Prisons, police, privation de liberté



Le renforcement des capacités dans les lieux de détention a permis d'harmoniser davantage l'approche des droits humains à l'égard des personnes privées de liberté. Avec le soutien du Plan d'action, des outils unifiés spécifiques aux prisonniers violents et extrémistes ont été adoptés et appliqués avec succès. Le personnel pénitentiaire a amélioré ses compétences en matière d'évaluation de la radicalisation et de soutien à la réinsertion dans la société. La collecte, l'analyse et le partage d'informations entre les prisons et les autres organismes concernés ont été améliorés, de même que le traitement électronique des données relatives aux détenus.

5. Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes



Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent

Les conseils juridiques et stratégiques fournis dans le cadre du Plan d'action ont permis des avancées importantes en 2024, conduisant à l'adoption de la loi sur la prévention des conflits d'intérêts et de la loi sur la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme au niveau de l'État. Dans le même temps, les institutions et autorités compétentes, ainsi que le secteur privé, ont renforcé leurs capacités à lutter plus efficacement contre le blanchiment des capitaux, rendant ainsi déjà opérationnelle la législation récemment adoptée. Le Plan d'action a également contribué à l'alignement du cadre juridique relatif au financement des partis politiques avec les normes internationales et les recommandations du GRECO.



Cybercriminalité

Le soutien apporté dans le cadre du Plan d'action a renforcé la coopération interinstitutionnelle pour rechercher, saisir et confisquer les produits de la cybercriminalité et pour mener des enquêtes financières parallèles, encourageant également le partage d'informations entre les secteurs public et privé. Les autorités de justice pénale ont encore renforcé leurs compétences en matière d'enquête sur les actifs virtuels, les crypto-monnaies, la criminalistique financière avancée de la fraude en ligne et l'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne, en s'engageant de plus en plus dans la coopération internationale. En outre, les institutions de Bosnie-Herzégovine ont approuvé l'adhésion du pays au deuxième protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité relatif au renforcement de la coopération et à la divulgation des preuves électroniques.

6. Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes



Promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie participative au niveau local

Le Plan d'action a contribué à faire progresser la démocratie délibérative. En 2024, Banja Luka s'est jointe à Mostar pour mettre en place des assemblées citoyennes, permettant ainsi aux citoyens de mieux faire entendre leur voix dans le processus décisionnel local. Les élus locaux ont amélioré leurs compétences en matière de collaboration dans le cadre d'une approche fondée sur les droits humains et ont joué un rôle plus actif dans la mise en place de réseaux entre les municipalités et les régions. En outre, un groupe régional d'experts en démocratie délibérative a été créé, s'appuyant sur le rôle de premier plan joué par la Bosnie-Herzégovine dans ce secteur dans toute l'Europe du Sud-Est.



Liberté d'expression, liberté des médias, sécurité des journalistes

Le Plan d'action a renforcé la capacité du ministère des Droits humains et des Réfugiés à mener un processus législatif ouvert et inclusif et à rendre compte de questions clés telles que la liberté d'expression, l'accès à l'information, la liberté des médias et l'éducation aux médias. Les procureurs et les officiers de police ont assumé de nouveaux rôles en tant que points de contact pour la protection des journalistes, tandis que les professionnels du droit et les fonctionnaires ont approfondi leurs connaissances sur des sujets tels que les discours haineux, la protection des dénonciateurs et les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (poursuites-bâillons). Au niveau institutionnel, l'Agence de régulation des communications de Bosnie-Herzégovine a bénéficié d'un soutien sous la forme d'une cartographie des principales parties prenantes, ce qui a permis à l'institution de disposer d'un outil pour élaborer des réglementations sur les médias afin de renforcer la confiance du public. De manière générale, le Plan d'action a également continué à promouvoir l'importance d'un journalisme libre, qualitatif et sûr auprès des acteurs des médias et du grand public.



Éducation à la démocratie



Le Plan d'action a soutenu les capacités des autorités et des acteurs de l'éducation à mettre en œuvre la Feuille de route nationale visant à améliorer l'éducation inclusive. Plus de 700 enseignants ont acquis des compétences pratiques pour promouvoir la culture démocratique, le débat constructif, la pensée critique et l'engagement communautaire dans leurs établissements scolaires, conformément au Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie. En outre, en 2024, le tout premier centre de ressources scolaires pour la promotion de la culture démocratique de la région a également été ouvert à Kiseljak.

